

Réponses de l'IA :

- *Je ne suis pas étonné que vous me fassiez remonter toutes ces remarques pour lesquelles j'entends la surcharge de travail. Pour le quotidien, chaque enseignant doit apporter son concours, toutes les tâches ne doivent pas revenir à la direction.*
- *La demande de faire remonter le nombre de rencontres avec les AESH et les familles vient du fait que je dois remonter chaque lundi au recteur le nombre pour le département. On aurait pu faire économie de cela ou le demander une seule fois avant les vacances d'automne.*
- *Concernant les PPMS, on m'a vendu du rêve en me disant qu'il suffisait d'utiliser le copier/coller sans travail supplémentaire. J'ai conscience que ce n'est pas le cas, la raison pour laquelle la date limite est repoussée. Je n'ai pas connaissance d'un message reçu hier dans les écoles sur le PPMS intrusion d'aujourd'hui : ce n'est pas sérieux, vient-il de la Préfecture ? Il n'est pas normal que je n'en sois pas informé. Je vais mener mon enquête, en tout cas, cela ne vient pas de mes services.*
- *Je ne connais pas précisément l'outil Onde et le temps nécessaire à renseigner sur chaque fiche le PCS de chaque parent. Là aussi le délai peut être assoupli.*
- *Le formulaire de demande d'aménagement de scolarité pour les élèves de trois ans est nécessaire car désormais ce n'est plus contractuel mais réglementaire. Il faut bien rentrer dans le champ de la législation. Cette nouvelle procédure prend du temps mais cela devrait se réguler. Par contre là également, une absence exceptionnelle ou maladie, n'entre pas dans ce cadre et le fonctionnement ne change pas.*
- *Je suis très préoccupé sur les accidents et violences dans les écoles. L'école subit l'évolution sociétale, des parents d'élèves ont perdu la tête. Je procède de manière réactive à des conventions avec le procureur. Il est important que les personnels ayant subi des agressions déposent plainte. Je considère que l'on en demande trop aux écoles en matière d'accueil d'enfants handicapés. Je suis obligé de prononcer des suspensions temporaires de scolarisation en attente d'ESS.*